Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141014-2014_A207-DE
Date de télétransmission : 22/10/2014
Date de réception préfecture : 22/10/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A207

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Financement de la compétence transports publics – Mise en perspective des ressources nécessaires au fonctionnement et aux nouveaux projets – Modification du taux de Versement Transports

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BENKACI Moussa – BERNARD Christine - BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LAGIER Robert – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - AMIEL Michel - BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CIOT Jean-David – FABRE-AUBRESPY Hervé - FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GARELLA Jean-Brice - LEGIER Michel – MEÏ Roger - NERINI Nathalie – PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Transports Déplacements et Infrastructures
JLD

03_2_03

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Guy BARRET
Co-rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Financement de la compétence transports publics – Mise en perspective des ressources nécessaires au fonctionnement et aux nouveaux projets – Modification du taux de Versement Transport

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix, organisatrice de ses réseaux de transport urbain, périurbain et scolaire dispose de ressources, au travers du Versement Transports, des recettes commerciales et des différentes dotations de l'Etat, de la Région PACA et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Pour autant, du fait du déploiement de nouvelles infrastructures de transport, des nombreux projets de développement en matière de mobilité durable attendus par les populations, d'un faible niveau de tarification par rapport au volume de services offerts et de l'augmentation des charges de TVA, la question du financement de la compétence se pose aujourd'hui.

Il s'agit de pérenniser le dispositif communautaire en complétant le maillage du territoire en transport collectif, de financer les grands équipements favorisant la connexion entre les modes de déplacement au bénéfice des plus durables, ainsi que d'amplifier les actions menées en terme d'accessibilité ou de communication.

Exposé des motifs :

1 : Données générales

Les ressources mobilisées pour le financement de la compétence transport public sont réparties entre, d'une part, un budget annexe transport de la CPA s'agissant du financement des réseaux à caractères commerciaux et d'autre part le budget général de la CPA prenant en compte l'ensemble des opérations liées aux activités non commerciales comme les services spéciaux scolaires ou les actions d'accompagnement menées dans les domaines des PDE/PDIE, co-voiturage, etc... inscrites au PDU.

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres du Budget 2014 consolidés avec les Décisions Modificatives adoptées au cours de l'exercice.

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
BUDGET ANNEXE	Prestations Transport 48 000 000 Contributions et participations 8 800 000 Services divers 1 800 000 Ressources Humaines 2 200 000 Amortissements 600 000 Charge de la dette 600 000	Versement Transport 56 800 000	Dépenses équipement 18 125 000	Emprunt 9 000 000
		Vente titres transport 1 600 000		Amortissements 550 000
		Produit divers 200 000		Subventions 8 200 000
		Subventions 400 000		
		Affectation résultat 3 000 000		Report solde execution 375 000
Sous-total	**62 000 000**	**62 000 000**	**18 125 000**	**18 125 000**
BUDGET GENERAL CPA	Transport scolaire 13 300 000	Tarifaires 1 070 000	Dépenses d'équipement 728 500	Subventions 287 500
		Subventions 4 360 000		
	Politiques mobilité 530 000	Contribution du Budget Principal 8 400 000		Contribution du Budget Principal 441 000
Sous-total	**13 830 000**	**13 830 000**	**728 500**	**728 500**
TOTAL	**75 830 000**	**75 830 000**	**18 853 500**	**18 853 500**

2 : Les principaux projets de développement

Bien que le budget de la compétence ait augmenté sensiblement ces dernières années pour répondre à de nombreuses demandes de densification de lignes régulières et scolaires, le besoin de développement traduit notamment dans le PDU de la CPA, reste élevé.

Ainsi, est présentée ci-dessous la liste des demandes non financées au budget 2015 à ce jour, faute de recettes équivalentes.

Nature des projets à court terme	**Besoin de financement fonctionnement estimé**
- Extension du T.A.D. et Accessibus	300 000 €
- Restructuration du réseau urbain de Pertuis	100 000 €
- Restructuration du secteur Gardanne-Gréasque-Fuveau-Mimet	1 000 000 €
- Gestion infrastructures Pôle échanges	300 000 €
- Evolution prestation relation usager – exploitation réseau	150 000 €
- Restructuration réseau secteur Sud-Est : Plan d'Aillane -Vitrolles-Gare TGV - Plan de campagne - Les Pennes Mirabeau	2 500 000 €
- Etudes – Marketing – Communication liés au PDU	400 000 €
TOTAL (équivalent année pleine)	4 750 000 €
Impact 2015 estimé à 3 M€	

A moyen terme (3 à 5 ans), les principaux investissements suivants, inscrits au PDU de la CPA, doivent être mis en oeuvre:

• Consolidation du réseau urbain avec le BHNS ligne B	65 000 000 €
• Développement de lignes routières à haut niveau de service	10 000 000 €
• Développement des couloirs réservés	10 000 000 €
• Développement de l'offre de stationnement	20 000 000 €
• Développement des modes actifs et l'éco-mobilité	5 000 000 €
TOTAL	110 000 000 €

Ces projets impactent de manière concomitante les sections de fonctionnement du budget annexe au travers de l'exploitation des réseaux de transport renforcés, des P+R, ...

Il est par ailleurs important de rappeler que le remboursement du capital des emprunts doit être réalisé par des ressources propres du Budget Annexe des Transports, principalement par le biais d'un autofinancement issu de la section de fonctionnement.

Les investissements proposés dans le PDU généreront donc une dépense annuelle de fonctionnement majorée du remboursement des intérêts d'emprunts que l'on peut estimer à près de 10 millions d'euros annuels.

Au total, les nouvelles dépenses de court et moyen terme représentent donc globalement une majoration du coût de fonctionnement du budget annexe des transports de l'ordre de 10 à 15 millions d'euros annuels selon les échéances des projets.

Or, l'analyse de l'évolution des différentes ressources de fonctionnement comparée à celle des dépenses montre un effet de ciseau qu'il convient aujourd'hui de mieux appréhender.

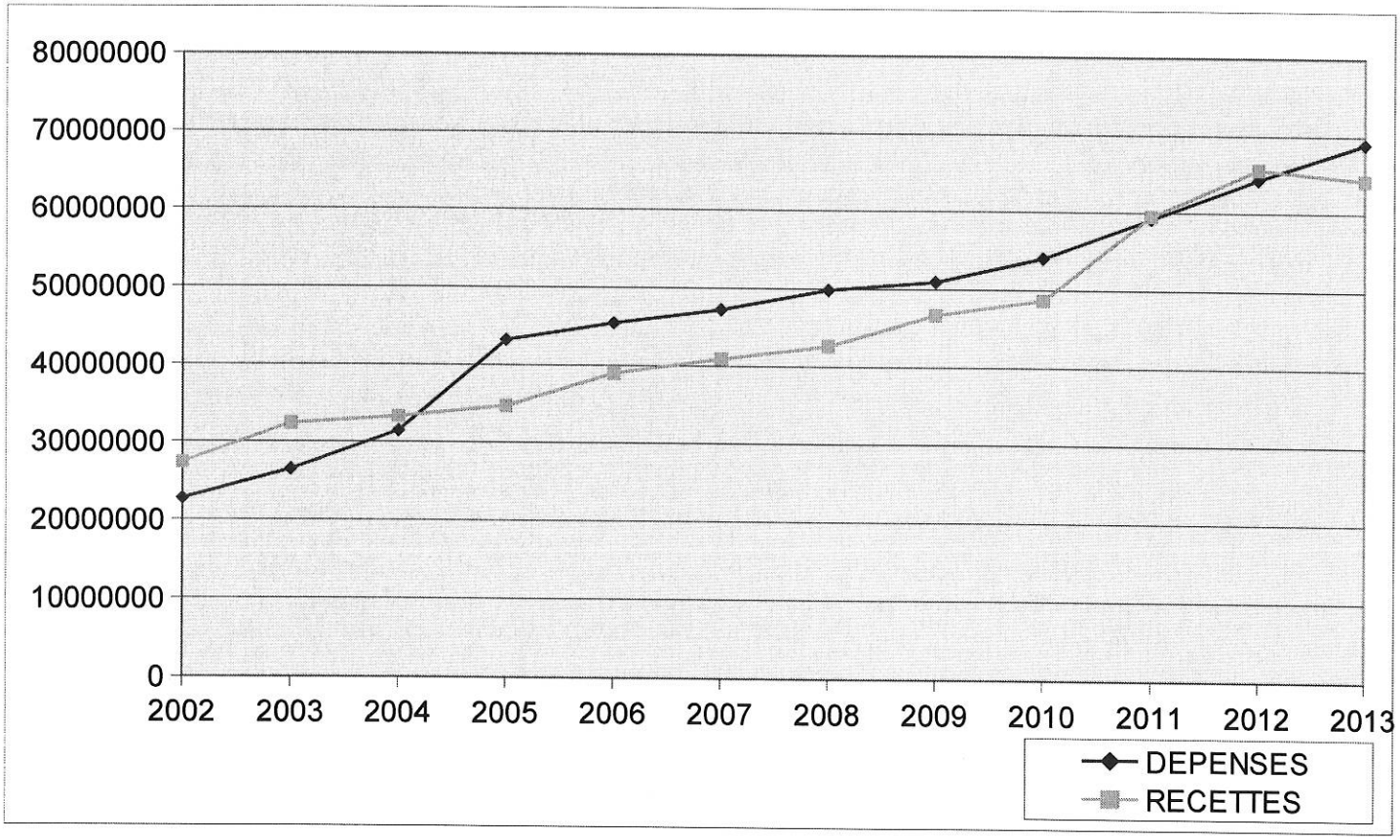

Les dépenses ici représentées correspondent à l'ensemble financé par le budget général et le budget annexe des transports.

3 : L'affaiblissement relatif de la dynamique des recettes

Provient de :

- une politique volontaire de développement de la fréquentation des réseaux de transport par un abaissement des tarifs publics et un accès à la gratuité pour de nombreux publics.

  Aujourd'hui, cette pratique trouve sa limite dans la faiblesse du taux de couverture des dépenses qui ne permet plus le financement du développement de l'offre.

  Ci-dessous un tableau comparatif montre que la CPA est aujourd'hui une des grandes intercommunalités de France ayant les tarifs publics les plus bas.

	Moyenne nationale (25 agglos de + de 150 000 habitants)	Réseaux locaux (Toulon, Avignon, Nimes, Arles et La Ciotat).	CPA
Billet unité	1.28 €	1.08 €	1 €
Carnet 10 voyages	9.70 €	8.42 €	7 €
Abonnement mensuel	31.99 €	27.3 €	24 €

- L'évolution du VT bien que porté à 1,4 % au 1er juillet 2010 (délibération n°2009_A210) montre des signes d'essoufflement du fait du ralentissement de l'activité économique.

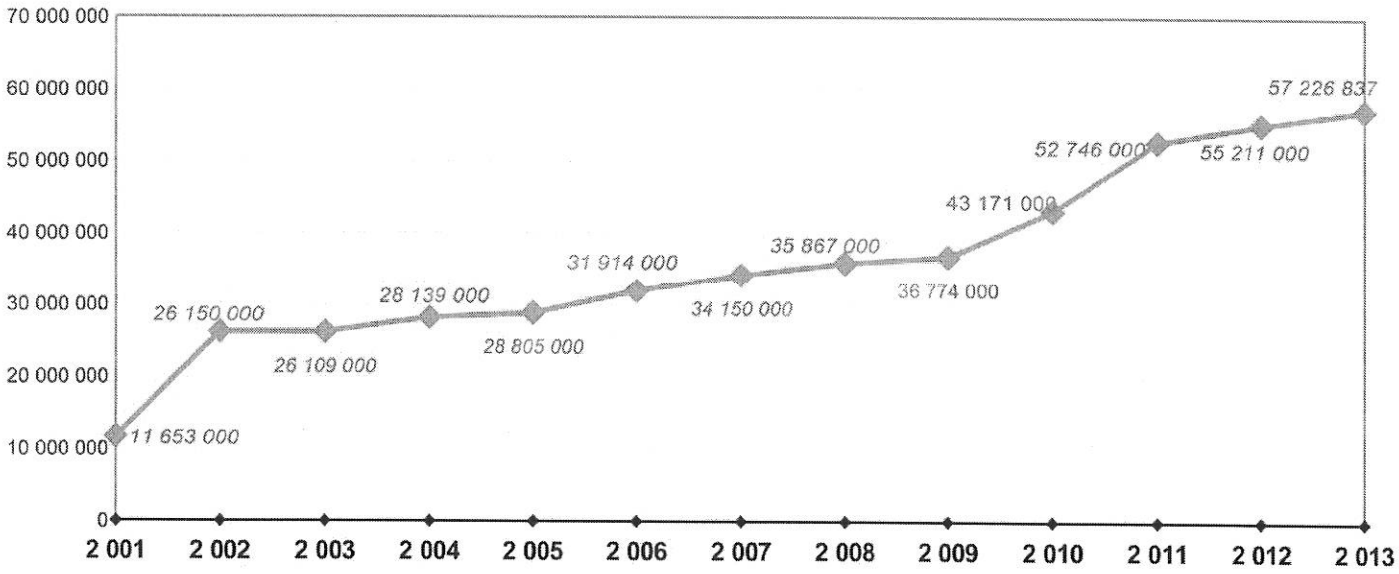

La CPA avait déjà délibérée en 2009 pour porter ce taux à 1,7 % au moment du lancement des travaux du BHNS soit au plus tard fin 2015/début 2016 (complément de travaux sur la ligne A et démarrage des aménagements sur la ligne B).

La valeur correspondant à 0,1 % de progression du taux est estimé à 4 M€.

Propositions d'augmentation des ressources du budget annexe des transports.

Proposition 1:

Il est proposé d'augmenter la gamme tarifaire des réseaux de transports communautaires.

Un rapport fixant les nouveaux tarifs sera présenté au Bureau du 27 novembre 2014 et au Conseil du 11 décembre 2014 pour permettre dans ce délai de mettre au point une modulation cohérente de la gamme tarifaire.

Le niveau moyen d'augmentation projeté est de l'ordre de 10 à 15 % et l'objectif de recettes supplémentaires attendues sur le budget annexe en année pleine est estimé à 1 M€.

Délais de mise en œuvre

L'adoption d'une modification de la gamme tarifaire CPA génère un certain nombre d'actions préalables :

- rédaction et vote des avenants avec les prestataires CPA et le délégataire du réseau CPA,
- formation des agents de vente,
- fabrication des nouveaux titres de transports,
- paramétrage du système billettique de la CPA,
- lancement d'une campagne de communication,
- information des AOT partenaires sur l'interopérabilité des informations des titres de transports sur l'ensemble des réseaux intéressant les habitants de la CPA (CG 13, Conseil Régional, SMITEEB).

Afin de respecter toutes ces étapes, il sera proposé au Bureau du 27 novembre 2014 et au Conseil du 11 décembre 2014 d'appliquer ces réévaluations tarifaires à compter du 2 Mars 2015 pour les usagers « commerciaux » et du 1er septembre 2015 pour les abonnements scolaires.

Proposition 2:

Porter le Versement Transport à 1,7 % dès 2015.

Pour une délibération au présent Conseil, cette augmentation ne pourra entrer en vigueur qu'au 1er juillet 2015. La ressource supplémentaire générée en 2015 sur le budget annexe sera donc de 12 M€ / 2 = 6 M€.

Cette ressource sera affectée au financement des projets de développement des réseaux de transports publics (études et déploiements) et aux coûts d'exploitation des infrastructures s'y rattachant (gare routière, parkings relais).

La liste des projets de court terme (2015) est mentionnée en page 4 du présent rapport.

Proposition 3 :

Réaffecter certaines dépenses aujourd'hui imputées sur le budget général communautaire au budget annexe compte tenu de leur nature pour un montant de 1 M€.
Il s'agit de charges de personnels de la Direction des Transports et de charges liées aux politiques de mobilités (P.D.U., gestion parking relais vélo, études schéma directeur des transports, marketing et communication mobilité), jusqu'à présent imputées au budget principal.

Bilan financier des propositions impactant le budget annexe des transports :

	Montant/an 2015	Montant/an 2015	Montant/an à compter de 2016	Montant/an à compter de 2016	Perspectives à moyen terme (3 à 5ans)	Perspectives à moyen terme (3 à 5ans)
	Recettes sup. / 2014	Dépenses sup. / 2014	Recettes sup. / 2014	Dépenses sup. / 2014	Recettes sup. / 2014	Dépenses sup. / 2014
Coût des Projets		3 M€		6 M€		10 à 15 M€
Proposition 1 Tarifs (à valider)	(0,6 M€)		1 M€		1 M€	
Proposition 2 Vers.Transp.	6 M€		12 M€		12 M€	
Proposition 3 Transf. Budget		1 M€		1 M€		1 M€
TOTAL	6,6 M€	4 M€	13 M€	7 M€	13 M€	11 à 16 M€
Ecarts		+ 2,6 M€		+ 6 M€		Equilibre

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2333-64 à L2333-75,
VU l'article 33 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, codifié à l'article L2333-67 alinéa 12 du CGCT,
VU la circulaire interministérielle DSS /5C/DGCL/2012/143 du 2 avril 2012 relative aux délais de communication des changements de taux du versement transport,
VU la délibération N°2001_A042 du Conseil communautaire instaurant le versement Transport sur l'ensemble de la Communauté,
VU la délibération N°2003_A064 du Conseil communautaire du 28 mars 2003 instaurant les modalités de remboursement du Versement Transport,
VU la délibération 2009_A210 du Conseil communautaire du 11 décembre 2009 concernant la modification du taux du versement Transport,
VU l'avis de la commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 10 septembre 2014,
VU l'avis du Bureau communautaire du 25 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'augmentation du Versement Transport au taux de 1,7 % avec entrée en vigueur au 1er juillet 2015 pour l'ensemble des 36 communes de la CPA ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire;

- **DIRE** que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget Annexe des Transports Publics de la CPA, nature 734 ;

- **AUTORISER** le Président à notifier cette décision aux services de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) par courrier électronique (vt.transport@acoss.fr) accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires avant le 1er mai 2015.

2014_A207

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Financement de la compétence transports publics – Mise en perspective des ressources nécessaires au fonctionnement et aux nouveaux projets – Modification du taux de Versement Transports

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	69
Contre	6
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte – Lenfant Gaëlle – POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
BALDO Edouard

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à la majorité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

2 2 OCT. 2014